

Le CSA rappelle à l'ordre six chaînes de télévision et une radio pour publicité clandestine

Pas moins de six chaînes de télévision et une radio ont été rappelées à l'ordre par le CSA pour avoir diffusé de la publicité clandestine. La retransmission du tournoi de tennis Master Series de Paris sur France 2, France 3 et Pathé Sport a en effet donné lieu à la diffusion de « brèves animations qui faisaient apparaître une marque automobile ». Dans les programmes de trois chaînes pour enfants, Canal J, Fox Kids et Télétoon, le Conseil a remarqué des « modules de concours indépendants de toute émission », qui, « même s'ils comportent un habillage, n'ont pour objet que d'assurer la promotion de biens et de services ». Enfin, France Inter a été réprimandée pour un message qui invitait les auditeurs à consulter le site internet d'une entreprise, « faisant ainsi la promotion d'un produit commercial ».